Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 031-921591517-20261023-CS_2026_022-DE

SOCIÉTÉ DU GRAND PROJET FERROVIAIRE SUD-OUEST
TOULOUSE-BORDEAUX-DAX

Date de la convocation : 13/10/2026

Date du Conseil de Surveillance : 23/10/2026

Présents : 13		
Absents : 6		
Personnes ayant donné pouvoir : 5		
Pour : 8593	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2026-022 : Décision sur le plan de financement du projet GPSO

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) constitue un projet structurant essentiel pour l'aménagement du territoire, la transition écologique et le développement économique des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Ce projet, qui comprend les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse, ainsi que les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, vise à désenclaver le Sud-Ouest, à renforcer les liaisons ferroviaires du quotidien et à offrir une alternative durable aux modes de transport les plus polluants.

Le protocole d'accord signé le 7 mai 2026 à Toulouse entre l'État, les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Haute-Garonne et des Landes et les Métropoles de Toulouse et Bordeaux a acté des orientations communes pour la réalisation du projet. Ce protocole réaffirme l'engagement des parties prenantes en faveur d'un financement équilibré, avec une répartition État (40 %), Collectivités territoriales (40 %), Union européenne (20 %), et préconise un mode de réalisation par conception-réalisation (COREA), conformément aux demandes des collectivités partenaires.

Le courrier du Premier ministre en date du 22 juin 2026 confirme cette orientation et annonce le lancement des procédures nécessaires avant la fin de l'année 2026, avec SNCF Réseau comme maître d'ouvrage.

Dans ce contexte, la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO), réunie en séance, souhaite exprimer son avis favorable à la signature du projet de révision du plan de financement proposé, tout en insistant sur des points importants pour la pérennité et l'équilibre du projet.

LA SOCIÉTÉ DU GRAND PROJET DU SUD-OUEST,

VU le plan de financement du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) signé le 18 février 2022, organisant la répartition des financements entre l'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne ;

VU le protocole d'accord relatif au projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest signé le 7 mai 2026 à Toulouse ;

VU le courrier du Premier ministre en date du 22 juin 2026 confirmant le choix du mode de réalisation par conception-réalisation et le lancement des procédures avant fin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 031-921591517-20261023-CS_2026_022-DE

CONSIDÉRANT que le projet GPSO est un levier essentiel pour l'aménagement du territoire, la transition écologique et le développement économique des régions concernées, en permettant une liaison ferroviaire rapide entre Paris, Bordeaux, Toulouse et Dax ainsi qu'un renforcement des liaisons du quotidien ;

CONSIDÉRANT que le protocole du 7 mai 2026 et le courrier du Premier ministre du 22 juin 2026 confirment l'engagement de l'État et des collectivités en faveur d'un financement équilibré et d'un calendrier ambitieux, avec un lancement des marchés de conception- réalisation en 2026 entre Bordeaux et Toulouse

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet par conception-réalisation, conformément aux demandes des collectivités, permet d'accélérer sa mise en œuvre tout en maîtrisant les coûts et les délais ;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la participation financière de l'Union européenne, notamment pour la branche Sud Gironde-Dax, est une condition essentielle à l'équilibre du plan de financement et à la réalisation du projet dans son intégralité ;

CONSIDERANT que cette poursuite est à rechercher d'abord à travers un engagement définitif de l'État sur la branche Sud Gironde-Dax ;

CONSIDERANT que la réalisation du DCE relatif au COREA qui concerne cette branche constitue une avancée opérationnelle importante ;

CONSIDÉRANT que les redevances d'exploitation (péages) doivent participer au financement de l'infrastructure, en sus de l'effort consenti par les acteurs publics ;

CONSIDÉRANT que la rédaction du projet de plan de financement, bien qu'elle ne réponde pas pleinement aux demandes formulées par les collectivités locales, permet néanmoins de progresser dans la réalisation du projet à travers une étape essentielle ;

CONSIDÉRANT que les études de fréquentation des gares nouvelles, issues de la DUP, prévoient une très forte progression des trafics voyageurs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

Article 1 : La Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) se déclare favorable à la signature de la révision proposée du plan de financement, dans la continuité du protocole du 7 mai 2026 et du courrier du Premier ministre du 22 juin 2026, et respecte les montants et engagements financiers signés.

Article 2 : La SGPSO souligne la nécessité d'honorer une clause de revoyure lors de la remise des offres des marchés globaux de conception-réalisation. Cette clause devra permettre, le cas échéant, d'ajuster le plan de financement en fonction des offres reçues, afin de garantir la soutenabilité du projet et le respect des engagements pris.

Article 3 : La SGPSO demande un engagement financier ferme et définitif de l'État sur la branche Sud-Gironde Dax.

Article 4 : La SGPSO souligne l'impérieuse nécessité de poursuivre le travail collectif pour que les redevances d'exploitation (péages) participent, au financement de l'infrastructure, en complément de l'effort opéré par l'ensemble des collectivités engagées dans le financement du projet.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 031-921591517-20261023-CS_2026_022-DE

Article 5 : La SGPSO demande à ce que la mise à jour des études de trafic, qui seront transmises à l'Autorité Environnementale début 2027, soit présentée en même temps et en détail aux territoires concernés par les gares.

La Présidente du
Conseil de Surveillance



Carole DELGA